

Établissement d'un budget en prévision de la grève



La paye de grève n'est pas suffisante dans l'existence quotidienne: elle est conçue pour nous aider comme supplément à notre épargne et autres sources de revenu au cours d'un conflit de travail. Le syndicat met de côté un pourcentage des cotisations syndicales des membres dans un fonds de grève. Même si ce fonds comporte des millions de dollars, le montant de la paye de grève par membres n'est pas élevé quand de grandes unités de négociations sont en grève.

Aucun syndicat ne pourrait assurer le soutien d'une grève, sans égard à sa durée, s'il fallait qu'il compense les grévistes pour la perte intégrale de leurs salaires.

Cela signifie que chaque membre devrait planifier des façons pour passer à travers les temps difficiles qui pointent à l'horizon en cas d'une grève éventuelle. On devrait recommander aux membres de mettre de côté des sommes supplémentaires pour leurs prêts hypothécaires et leurs loyers et reporter tout achat d'importance. Le report de paiements hypothécaires peut faire l'objet d'un arrangement avec les banques et les caisses de crédit mutuel.

Seuls les membres qui sont inscrits pour exercer des fonctions de grève et exercent ces fonctions sur les lignes de piquetage ou qui exercent d'autres

fonctions de grève perçoivent la paye de grève. Les membres qui choisissent de ne pas faire la grève ne perçoivent aucune paye.

Tuyaux pour les membres :

Hypothèques et loyers : discutez avec votre banque ou caisse de crédit mutuel et négociez un plan pour la durée de la grève avant que vos paiements futurs viennent à échéance

Impôts : demandez s'il n'est pas possible d'arranger un report du paiement des impôts fonciers.

Services : demander à étaler vos paiements.

Prêts : si l'institution prêteuse ne veut pas permettre un report de paiement, envisagez de refinancer votre dette afin de réduire les versements.

Cartes de crédit : Utiliser votre carte de crédit pendant la grève n'est pas recommandé, mais on recommande de payer le versement minimum ou utiliser une marge de crédit avec un taux d'intérêt moindre.

Assurances : envisagez des moyens d'étaler le paiement des primes.

Pension alimentaire : communiquez avec votre ex conjoint pour arranger les modalités de versement.

Quels sont les montants de la paye de grève?

La grille de paye de grève est la suivante :

	Par membre	Par dépendant
De 1 à 3 semaines la paye quotidienne maximale est de	25 \$	4 \$
De 1 à 3 semaines la paye hebdomadaire maximale est de	125 \$	20 \$
Plus de 4 semaines + supplément quotidien	40 \$	4 \$
Plus de 4 semaines + supplément hebdomadaire maximal	200 \$	20 \$

REMARQUE : seuls les membres qui exercent des fonctions de grève pendant au moins trois semaines sont admissibles à toucher une augmentation de la paye de grève

Un dépendant est :

- un conjoint sans revenu (à l'exclusion d'un conjoint en grève);
- un enfant de moins de 18 ans (ou de moins de 26 ans s'il fait des études à temps plein) OU un enfant dépendant tel que défini par la convention collective ou le régime d'avantages sociaux;
- un membre de la famille invalide; ou
- une personne âgée membre de la famille qui normalement reçoit un soutien financier du membre en grève.

Si les deux conjoints d'un même couple sont en grève, ils peuvent tous deux demander les indemnités pour dépendants.